



# COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

## Bilan d'entrée en fonction



La Municipalité de Cossonay lors de son assermentation le 8 juin 2021: (de g. à dr.): Claude Moinat, Valérie Induni (syndique), Florence Texier Claessens, Philippe Zufferey et Bernard Ebener.

**COSSONAY** Après une période de stabilité d'une bonne dizaine d'années avec la même équipe, les départs de Nicole Baudet et de Georges Rime à la fin de la précédente législature ont imposé un changement de la composition des membres de la Municipalité. Avec des nouvelles personnalités et des changements de dicastères, comment s'est passée cette entrée en fonction de la nouvelle équipe?

### Programme de législature

Comme relaté dans le Coss'Info du mois de juin de cette année (disponible sur: [www.cossonay.ch/cossonay/coss-infos](http://www.cossonay.ch/cossonay/coss-infos)), la première tâche fut à l'évidence la répartition des dicastères et des représentations au sein des associations intercommunales. Ensuite, le nouvel exécutif s'est attelé à préparer les préavis en vue de l'attribution par le Conseil communal des compétences générales qui donnent à la Municipalité la possibilité de représenter la Commune et de l'engager financièrement par exemple.

Ces formalités effectuées, le premier gros chantier de la nouvelle équipe fut l'établissement d'un programme de législature. Ce

document fera office de feuille de route pour les quatre années et demie à venir, et permettra à la Municipalité de garder ou réajuster le cap lorsque les tâches du quotidien lui garderont trop «le nez dans le guidon».

Pour l'exécution de cet exercice important et très intéressant, la Municipalité a décidé de se donner les moyens de ses ambitions en s'adjoignant les services d'une entreprise de conseil spécialisée. Chaque municipal a ainsi pu bénéficier d'une séance individuelle avec l'une ou l'autre des consultantes, avant de se retrouver tous ensemble pour deux séances de groupe, et enfin une dernière séance qui incluait également les chefs de service. Il en résulte un programme dans la continuité du travail réalisé ces quinze dernières années, orienté vers un développement encore plus qualitatif et durable de la commune. On y retrouvera donc les gros projets en cours, tel le puits à Vortex, essentiel afin de nous protéger des inondations lors de fortes intempéries.

Si d'autres projets en cours assurent la continuité du programme, la vision de la nouvelle

municipalité s'exprime également par le biais de nouveaux projets.

Ceux-ci se veulent à la fois réalistes et réalisables, visant à consolider les services, les infrastructures et d'une manière générale la situation ainsi qu'à fixer les priorités au sortir d'une période de croissance forte.

La syndique tient à relever que la création de ce programme de législature est le fruit d'un travail en bonne harmonie et n'a pas rencontré de gros points de friction. Les différentes visions des membres de la Municipalité se sont alignées sans difficulté, présage d'une excellente collaboration pour la suite de la législature.

### Le bilan est positif

Le programme de législature a été partiellement présenté le 6 décembre dernier au Conseil communal. Son contenu sera mis à disposition de la population au début de l'année prochaine dans un format qui reste encore à finaliser.

En parallèle à la création dudit programme, la Municipalité *in corpore* a suivi une formation de deux jours sur le pilotage de l'action communale. Donnée par l'Union

des communes vaudoises, elle comprenait entre autres une demi-journée dédiée uniquement aux finances communales. Cette formation fut l'occasion de se remettre à niveau pour les plus anciens et d'acquérir des connaissances pour les nouveaux, mais surtout elle permettra à tous les membres de l'exécutif de travailler sur une base commune.

Au-delà des tâches courantes et de ce qui précède, le bilan à tirer de ces premiers mois d'exercice est positif. Chaque membre de la Municipalité semble avoir (re)trouvé ses marques dans ses (nouvelles) fonctions, et l'intégration de Florence Texier Claessens et de Philippe Zufferey s'est déroulée sans accroc.

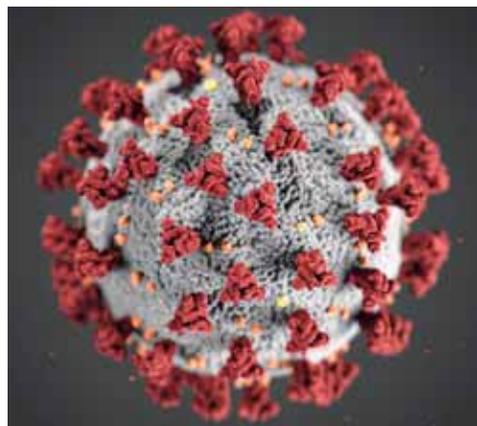
Pour terminer, par ces quelques lignes, la Municipalité tient à remercier la population de Cossonay pour son soutien. Elle est consciente de la période compliquée que chacun vit depuis 2020 en raison de la situation sanitaire. Elle souhaite présenter à chaque citoyenne et citoyen de Cossonay et d'Allens ses vœux les plus chaleureux pour les fêtes à venir ainsi que pour l'année 2022. ■

## COSS INFO



Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

## BRÈVES COVID

BRÈVE COVID  
Nouvelles mesures  
cantonales et fédérales

Face à la résurgence des infections et aux risques accrus liés à l'arrivée du nouveau variant Omicron, le Conseil d'Etat vaudois et le Conseil fédéral ont pris de nouvelles mesures de lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19. Outre le Certificat COVID, le port du masque est désormais obligatoire dans les espaces intérieurs des bars et restaurants, dans les lieux culturels et de loisirs et lors de manifestations à l'intérieur. Cela concerne notamment les musées, bibliothèques, zoos, cinémas, centre de fitness, parcs aquatiques ou casinos. Nous rappelons que toutes les informations sur la pandémie et l'évolution de la situation sanitaire sont mises à jour régulièrement sur le site [www.cossonay.ch/coronavirus](http://www.cossonay.ch/coronavirus), ainsi que sur les sites de l'OFSP [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch) ainsi que du Canton de Vaud: [www.vd.ch/coronavirus](http://www.vd.ch/coronavirus).

BRÈVE COVID  
Zones de forte affluence -  
Port du masque à l'extérieur

Selon l'arrêté cantonal du 1er décembre 2021, les municipalités sont compétentes pour décider des zones de forte affluence où le port du

masque est également obligatoire à l'extérieur, y compris pour les personnes ne faisant que les traverser. Pour Cossonay, cela concerne: la zone du Marché (uniquement le vendredi matin), le centre de tri des déchets, la zone du centre commercial des Chavannes, y compris le parking, les places de jeux (dès 16 ans) et la zone en tartin du Pré-aux-Moines (dès 16 ans).

BRÈVE COVID  
Centrale des solidarités -  
Hotline d'aide dans le quotidien

Vous faites face à des difficultés quotidiennes révélées par la pandémie de coronavirus Covid-19? Vous vous sentez perdu(e) ou démun(e) face à la situation actuelle? La Hotline cantonale «Centrale des solidarités» est à votre disposition au 0800 30 30 38 pour vous aider et vous offrir une aide concrète dans votre quotidien. Plus d'information également disponible sur le site: [www.vd.ch/coronavirus-solidarites](http://www.vd.ch/coronavirus-solidarites).

## EN BREF

Fêtes de fin d'année - Horaires  
des services communaux

ADMINISTRATION COMMUNALE: Tous les services communaux seront fermés pendant les fêtes de fin d'année, soit **dès le vendredi 24 décembre 2021 à 11h30**. Les collaborateurs de l'administration se réjouissent de vous retrouver à partir du **mardi 4 janvier 2022**, selon les horaires usuels des services.

En cas d'urgence durant ce laps de temps, merci de vous conformer aux instructions qui seront indiquées sur le répondeur de l'administration communale (021 863 22 00), sur le site Internet communal ([www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch)) et aux piliers publics.

CENTRE DE TRI DES DÉCHETS: Pendant les fêtes de fin d'année, le centre de tri sera **exceptionnellement ouvert le matin de 08h00 à 11h30 les vendredis 24 et 31 décembre 2021**. De plus, il sera fermé les samedis 25 dé-

cembre 2021 et 1er janvier 2022. Les autres jours, ouvertures selon l'horaire usuel. Reprise de l'horaire habituel dès le 3 janvier 2022.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE: La dernière ouverture de l'année aura lieu le **mercredi 22 décembre 2021 de 14h00 à 17h00**. Ensuite, la bibliothèque fermera ses portes jusqu'au 11 janvier 2022 à 15h30. L'équipe de la Bibliothèque vous souhaite de joyeuses Fêtes!



## Ramassage des sapins de Noël

Votre sapin de Noël est encombrant et vous ne pouvez pas l'amener au Centre de tri des déchets? Vous pouvez alors le déposer à l'Eco-point de la Vy-Neuve ou à côté des conteneurs enterrés de la localité, dès le 3 janvier et jusqu'au 14 janvier 2021. Celui-ci sera ramassé par nos collaborateurs du Secteur travaux et voirie. ■

LA MUNICIPALITÉ ET LES SERVICES  
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE VOUS SOUHAITENT  
DE TRÈS BELLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE!

## SUBVENTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À VOTRE DISPOSITION

Depuis le début de cette année, les citoyens de Cossonay et d'Allens ont la possibilité de solliciter des subventions dans différents domaines pour des travaux ou achats en lien avec le développement durable, selon le règlement communal fixant les conditions pour l'utilisation des fonds y relatif. Cette possibilité a reçu un bon accueil au sein de la population puisque 152 demandes ont été traitées et CHF 63'000.- ont été versés par la Commune

jusqu'à ce jour. Après une première année d'utilisation, la Municipalité a revu et adapté les conditions d'octroi définies par l'annexe 1 au règlement précité. Cette nouvelle version, déterminante pour les achats ou travaux réalisés dès le 1er janvier 2022, ainsi que les formulaires adhoc, seront disponibles sur le site Internet communal [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch) ainsi qu'au Greffe municipal dès le 4 janvier 2022. Dès cette date, les documents relatifs aux sub-

ventions pour des travaux ou achats réalisés jusqu'au 31 décembre 2021, et soumis aux conditions de l'annexe 2021, seront à disposition, sur demande, auprès du Greffe municipal. En cas de doute sur les modalités des subventions, les collaborateurs du Greffe municipal et du Service technique communal restent à disposition par téléphone au 021 863 22 00 ou par courriel via l'adresse [secretariat@cossonay.ch](mailto:secretariat@cossonay.ch).